

L'obligation de faire appel à un expert-comptable pour une SARL

Description

La présence d'un expert-comptable est-elle obligatoire au sein d'une [SARL](#) ? Bon nombre de créateurs se posent cette question. Une question tout à fait légitime étant donné leurs futures responsabilités. Chaque transaction effectuée doit effectivement être traçable. Par ailleurs, il faudra également suivre l'évolution du patrimoine de l'entreprise. Louer les services d'un professionnel serait donc utile.

[Expertise comptable : demander un devis pour ma SARL](#)

Une SARL doit-elle obligatoirement recourir à un expert-comptable ?

Contrairement aux idées reçues, aucune disposition légale ne rend obligatoire le recours à un expert-comptable pour les SARL. En effet, la loi autorise les entrepreneurs à s'occuper eux-mêmes de la comptabilité, quelle que soit la [forme juridique](#) de la structure. De plus, bon nombre de **gérants de PME se chargent eux-mêmes de la tenue des comptes** et des formalités obligatoires. Si ce choix permet de réaliser des économies, il présente tout de même des inconvénients.

Quelles sont les obligations comptables légales pour une SARL ?

Même si [embaucher un expert-comptable](#) n'est pas obligatoire pour une SARL, elle reste soumise à des **obligations comptables**. Ces dernières permettent à l'administration fiscale de surveiller les pratiques financières au sein de la structure. Les autorités compétentes pourront ainsi lever le voile sur d'éventuelles fraudes.

Livres comptables obligatoires d'une SARL.

Tout d'abord, la réglementation en vigueur oblige les SARL à **conserver par écrit les dépenses et les recettes de manière chronologique**. Il faut également enregistrer tous les mouvements de fonds affectant les avoirs de l'entreprise. C'est pourquoi la loi impose la tenue d'un :

- Livre journal ;
- [Grand livre](#).

Bon à savoir : depuis le 1^{er} janvier 2016, les SARL n'ont plus l'obligation de tenir un livre d'inventaire. Auparavant, ce document devait présenter tous les éléments de l'actif et du passif de la société.

Comptes annuels d'une SARL

Les SARL ainsi que d'autres sociétés commerciales doivent produire différents états financiers à l'occasion de la clôture de l'[exercice comptable](#). Une fois que les associés ont approuvé les comptes, il faudra établir :

- Le [bilan comptable](#);
- Le compte de résultat ;
- Les annexes comptables.

Le premier document livre une **image fidèle de l'actif et du passif de l'entreprise à la clôture de l'exercice**. Le second rend compte des bénéfices ou des pertes subies au cours de l'année. Enfin, les annexes comptables apportent les précisions nécessaires pour faciliter la compréhension de tous ces états financiers.

Audit légal des comptes de la SARL

Alors que le recours à un expert-comptable n'est pas obligatoire pour toutes les SARL, la loi pourrait toutefois leur imposer la nomination d'un [commissaire aux comptes](#). Ce sera le cas **si la société remplit l'une des conditions suivantes** :

- Réaliser 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, afficher 4 millions d'euros au total du bilan et compter 50 salariés ;
- Enregistrer 4 millions d'euros de CA, 2 millions d'euros de total de bilan et rassembler 25 salariés.

Le commissaire aux comptes devra procéder à un audit annuel des comptes de l'entreprise. Il s'assurera de la sincérité des [documents comptables](#) et **validera les états financiers en fin d'exercice**.

Cette validation constitue une garantie supplémentaire pour les autorités fiscales.

Quelles sont les principales raisons de faire appel à un expert-comptable ?

Les obligations qui pèsent sur les SARL encouragent les dirigeants à louer les services d'un expert-comptable. Ce professionnel sera le plus à même de répondre aux exigences des juridictions compétentes. Il connaît effectivement toutes les subtilités du [plan comptable](#). Il saura donc **respecter le formalisme imposé** par la réglementation.

Par ailleurs, son accompagnement évite au gérant une énorme perte de temps. L'enregistrement des opérations courantes est particulièrement chronophage. Recourir à un expert-comptable permet de **se concentrer sur les tâches les plus importantes** et notamment d'affiner la stratégie commerciale de la structure.

En dernier lieu, l'intervention de ce spécialiste **favorise la pérennité des activités**, d'une part en évitant les irrégularités et d'autre part en installant un climat de confiance entre les associés. La déontologie propre à cette profession l'oblige effectivement à révéler toute manœuvre frauduleuse entreprise par les dirigeants.

Quelles sont les tâches que l'expert-comptable pourra effectuer pour une SARL ?

Un expert-comptable **s'assure avant tout que les livres comptables sont toujours à jour**. Il sera également amené à représenter l'entreprise à travers les formalités qui lui incombent. Ce professionnel échangera ainsi avec :

- Différents organismes sociaux ;
- L'administration fiscale ;
- Le greffe du tribunal.

Notons qu'il ne se contente pas de réaliser les tâches liées aux [obligations comptables](#). Il met également son expertise au service de l'entreprise.

Dans ce contexte, le spécialiste **analyse continuellement l'évolution de la situation financière** de la structure. Il avertira le dirigeant s'il y a le moindre risque de défaut de paiement. Par ailleurs, il saura suggérer les solutions de financement les plus adaptées.

Combien coûte un expert-comptable ?

Tout dépend du profil de l'expert-comptable choisi et des services qu'il propose. En moyenne, **son salaire horaire oscille entre 80 euros et 300 euros HT**. Toutefois, il existe des solutions permettant d'alléger ses charges. À titre d'exemple, l'entreprise peut :

- Embaucher un comptable à temps partagé ;
- Opter pour un service à distance.

FAQ

Quand faire appel à un expert-comptable ?

Dès la constitution de la SARL, ce professionnel sera en mesure d'apprécier le business plan des créateurs. Tout au long de l'existence de la structure, il s'assurera que les comptes reflètent bien la situation financière de l'établissement. Par ailleurs, ce spécialiste enseignera les bonnes pratiques pour éviter toute sanction de la part du fisc. À la dissolution de l'enseigne, il se chargera encore de guider pas à pas les associés dans les démarches à accomplir.

Pourquoi le recours à un expert-comptable n'est-il pas obligatoire ?

Le recours à un expert-comptable ne semble pas obligatoire pour encourager la création d'entreprise. En effet, les sociétés nouvellement créées disposent rarement des ressources requises pour embaucher ce professionnel. Dans bien des cas, leurs gérants doivent attendre plusieurs mois avant de faire appel à cet intervenant. Souvent, ils prennent cette décision à la suite de la croissance des activités. En effet, ils ne sont plus en mesure de se charger eux-mêmes de la comptabilité.

Quelle est la plus-value apportée par un expert-comptable ?

L'expert-comptable n'est pas un collaborateur ordinaire. Il est considéré à juste titre comme l'épine dorsale d'une entreprise. Il livre effectivement de précieux conseils au dirigeant en matière de gestion financière. En ce sens, cet acteur contribue indirectement à la stabilité financière de l'établissement. Un comptable avisé constitue un atout non négligeable pour toute société désireuse de se développer. D'ailleurs, certains procédés, dont les fusions et acquisitions, n'ont aucun secret pour lui.

Comment dénicher un expert-comptable compétent ?

De nombreuses solutions s'offrent aux dirigeants. Ils peuvent tout à fait recourir aux voies de recrutement classiques en usant de son propre réseau pour publier une annonce ou en sollicitant une agence spécialisée. En raison de l'énorme succès que rencontre l'externalisation comptable, un nombre croissant de structures décident de contacter des agences spécialisées. Ces dernières disposent d'un large vivier de candidats prêts à prendre en charge une entreprise en pleine croissance.